



pépinières européennes pour jeunes artistes



rencontrer l'autre et produire ensemble

fiche technique

Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Pépinières européennes pour jeunes artistes

BP 13

9/11, rue Paul Leplat

F – 78164 Marly le Roi cedex

www.art4eu.net

- **coordinateur national** Christine Palau, Pépinières européennes pour jeunes artistes

présentation de la structure d'accueil

- **nom de la structure** Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)
- **statut juridique** Etablissement Public qui dépend du Ministère de la Culture et de la Communication

- **adresse** 211, avenue Jean Jaurès
- code postal 75019
- ville Paris
- pays France

- **e-mail** contacter la coordination nationale France : cpalau@art4eu.net
- **site web** www.villette.com

- **responsable artistique** Pierre HIVERNAT, directeur de la Programmation et des Spectacles
- **responsable administratif** Amélie COUILLAUD, administratrice de production adjointe

- **nombre d'artistes accueillis** 1 artiste, 1 compagnie ou 1 collectif
- **durée de la résidence** 3 mois
- **date de séjour proposée** période proposée : entre mai et octobre 2006
la durée de la résidence sera définie en fonction du projet de l'artiste et des opportunités de programmation de la structure

projet artistique de la structure d'accueil

- **domaines d'expression proposés pour cette résidence :**

Le spectacle vivant est le domaine proposé pour cette résidence au sein du Parc de la Villette.

- **description générale du projet artistique de la structure :**

Depuis sa création en 1993, l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette fait vivre le concept de *parc culturel urbain* qui a pris forme progressivement dans le Nord-Est parisien.

Son succès croissant de fréquentation, l'intérêt qu'il suscite auprès des professionnels en France et à l'étranger, montrent que son expérience plonge au cœur d'interrogations sociales et politiques : quel est le rôle de l'art et de la culture dans la construction de nouvelles manières d'être ensemble ? Quel type d'aménagement urbain permet aujourd'hui à la ville de redevenir Cité, foyer de rencontre et creuset de citoyenneté ?

Face à ces questions, le Parc de la Villette a fondé son action sur les principes d'ouverture et d'expérimentation.

- ni barrières, ni frontières, ni fermeture au coucher du soleil
- modularité des espaces de programmation
- pluridisciplinarité des offres culturelles
- diversité des pratiques, qu'elles soient de loisir ou culturelles,
- accueil et accompagnement de publics très variés.

C'est en déclinant ces principes que le Parc de la Villette a organisé ses deux missions :

- l'entretien et la sécurité ont été pensés afin de laisser la plus grande liberté possible aux visiteurs tout en faisant respecter la variété des usages. Ici, pas d'appropriation définitive des espaces par un groupe ou une activité. Cette règle d'or associée à une politique de prévention et à la grande vigilance des équipes de sécurité permet à chacun, touriste, jeune des environs, public d'exposition ou de spectacle, famille, de se sentir chez soi à la Villette ;
- la programmation culturelle tisse de nouveaux liens entre art, culture et société, à travers plusieurs axes :
 - * le renouveau des arts populaires : cirque, cabaret, arts de la rue, cinéma, marionnettes, sont présentés dans des formes contemporaines
 - * la reconnaissance de nouvelles formes d'expression, comme le hip hop (danse, rap, tag, slam...)
 - * l'attention aux questions de société notamment par les expositions qui leur sont consacrées : l'intolérance, la guerre, l'environnement...
 - * la connaissance des autres cultures à travers leurs œuvres et leurs créateurs, qu'elles soient plastiques, musicales, théâtrales...

- **cadre particulier dans lequel s'inscrit cette résidence :**

Elle s'inscrit dans le cadre du festival 100 dessus dessous, qui a commencé en 2003 comme une manifestation qui affirme la vocation pluridisciplinaire du Parc de la Villette, son soutien à la jeune création et à l'émergence de jeunes talents, et poursuit sa mission d'ouverture vers un large public.

100 dessus dessous est une tentative pratique de réconcilier l'approche sensible de l'artiste dans sa démarche créatrice et l'appréhension tangible et exigeante du spectateur à l'égard de cette démarche.

Les artistes invitent le public à pénétrer au cœur même de l'élaboration d'une œuvre afin d'en percevoir les intentions, les forces autant que les fragilités, et ainsi tenter de comprendre comment se fabrique un spectacle.

- **moyens mis en œuvre pour favoriser l'échange avec d'autres formes d'expression artistique :**

Dans le cadre du programme de « Résidences d'artistes », les résidences s'organisent autour de trois lieux dédiés, la Halle aux cuirs, le Parquet de Bal et la Maison de La Villette, qui reçoivent des artistes issus de différents disciplines.

La présence permanente d'artistes à La Villette ne doit pas rester une simple activité « immobilière », mais s'organiser autour de trois idées fondamentales : émergences et accompagnement, coproduction et capacité réactive.

On pourrait définir les émergences soit comme des rencontres improbables qui peuvent autant concerner de nouvelles équipes artistiques, que de nouvelles esthétiques ou de nouvelles associations entre genres artistiques, soit comme des mariages arrangés, de ceux qui sont de notre responsabilité de producteurs.

- **moyens mis en œuvre pour favoriser l'échange avec le contexte humain, social et économique environnant la résidence :**

A travers son service de médiation culturelle, la Villette le contact entre les artistes et public sous forme d'atelier ou de rencontres afin d'assurer la participation du public d'une manière ou d'une autre au processus d'élaboration créative.

- **ressources humaines qui permettront d'accompagner l'artiste :**

L'accompagnement est défini comme le fait d'être présent auprès d'artistes, au moment opportun. Cet accompagnement, offert tant aux créateurs qu'aux projets, se décline sur toute une palette : de l'écoute des projets à la résidence longue de production, en passant par l'accueil final de spectacles. Ces modalités de présence tout au long du processus de création supposent d'être le plus en amont possible des projets, voire à l'initiative de certains d'entre eux.

D'un autre côté, la coordination nationale des Pépinières soutiendra l'action en suivant l'artiste et en lui facilitant les rencontres avec le milieu professionnel. Elle lui permettra également, d'échanger avec les lauréats des Pépinières des précédents programmes ainsi qu'avec ceux qui seront en résidence dans les autres lieux de création en France.

- **ressources matérielles qui seront mises à disposition de l'artiste :**

Une salle de répétition, matériel scénique et matériel bureautique seront mis à la disposition de l'artiste.

- **moyens mis en œuvre pour promouvoir le travail de l'artiste :**

Si la résidence fait partie du festival 100 dessus dessous, le travail de l'artiste sera promu dans le cadre de cette manifestation : publication de catalogue, présentation de spectacle, présentation publique, etc.

descriptif de la résidence

- **environnement professionnel et artistique de la structure :**

Voir description générale du projet artistique de la structure

- **environnement local et informations sur le niveau de vie :**

L'environnement local est la ville de Paris.

- **hébergement proposé et localisation par rapport au lieu de travail :**

L'hébergement proposé par les Pépinières européenne pour jeunes artistes devrait être un atelier à la Cité Internationale des Arts, en partenariat avec la Ville de Paris.

- **montant du prix à la création dont bénéficiera l'artiste (par mois) :**

Le prix à la création est de 1000 euros par mois.

- **financeur de ce prix à la création :**

Le prix à la création est pris en charge par la Ville de Paris (Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris - Mission des relations internationales).



commentaire

du coordinateur national
